



Thorigné-Fouillard,  
Le 17 juin 2019

Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents

N/Réf. : SMEC 2019.115  
JJB/CR/ILM

Objet : Formations aux métiers territoriaux en alternance - Accueil d'un stagiaire

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Face aux difficultés rencontrées par les collectivités pour recruter des personnels formés et opérationnels, la priorité du CDG 35 dans la formation et la professionnalisation des agents est plus que jamais réaffirmée. Cette mission ne peut s'accomplir que grâce à votre participation active : vous êtes en effet les mieux placés pour savoir quelles compétences, quelles connaissances, quels savoir-être sont indispensables pour travailler en collectivité.

Chaque année, près de 100 personnes peuvent bénéficier d'un des dispositifs de préparation aux métiers territoriaux administratifs ou techniques et ensuite être intégrés aux missions temporaires pour répondre aux besoins des collectivités :

- La **préparation aux missions des collectivités territoriales** (PREMICOL) organisée par le Centre de Gestion en partenariat avec Pôle Emploi ;
- La **licence Professionnelle « Métiers de l'Administration Territoriale »** et ses 2 parcours « administratif » et « technique » organisée par l'Université de Rennes 2 en partenariat avec les quatre Centres de Gestion bretons et le CNFPT,
- La formation de **Chargé de maintenance des espaces recevant du public** (ex-AMEEP), organisée en partenariat avec la Maison Familiale et Rurale de Saint-Grégoire, formant à la maintenance dans le domaine du bâtiment, des espaces verts, de la voirie et de la réglementation ERP. Elle est maintenant certifiante et reconnue par l'Etat comme un titre de niveau IV (Bac).

Ces dispositifs connaissent des taux d'insertion professionnelle excellents car ils sont basés sur l'alternance entre théorie et pratique. Voilà pourquoi, chers collègues, je me permets de solliciter votre soutien dans le cadre de notre recherche de lieux de stage.

Accueillir un stagiaire au sein de votre collectivité représente, je le sais, une charge de travail. C'est la raison pour laquelle deux types de mesures ont été adoptées :

- d'une part, les collectivités soutenant ces stagiaires pourront bénéficier d'une **dispense de facturation** sur la prestation mission temporaire, proportionnelle à la durée du tutorat
- par ailleurs, le CDG prendra en charge les **gratifications** accordées aux stagiaires de formation initiale des licences professionnelles.

Village des Collectivités Territoriales  
1 avenue de Tizé  
CS 13600  
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX

Téléphone : 02 99 23 31 00  
Télécopie : 02 99 23 38 00  
Site internet : [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)  
E-mail : [contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr)

Vous trouverez en annexe une fiche descriptive de ces formations ainsi qu'un formulaire à nous retourner en sélectionnant le dispositif auquel vous désirez vous associer. Le Service Mobilité Emploi Compétences reste à votre disposition pour toute question complémentaire.

Espérant que vous pourrez participer à cette démarche et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

 Le Président,

Jean-Jacques BERNARD